



Le 8 février 2019

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE DE RACHAT D' ACTIONS

Programme de rachat autorisé par l'assemblée générale mixte
des actionnaires de Bilendi du 21 juin 2018
Opérations sur actions propres réalisées
du 28 janvier au 1^{er} février 2019

| Séance de bourse du | Nature de la transaction | Nombre de titres | Cours de la transaction | Montant |
|------------------------|-----------------------------|---------------------|----------------------------|-------------|
| 30 janvier 2019 | Achat * | 5 000 | 10,75 € | 53 750,00 € |
| | | | | |
| | | | | |

* À la suite des évolutions de la réglementation afférente aux contrats de liquidité et afin notamment de se conformer à la décision AMF n° 2018-01 du 2 juillet 2018, applicable à compter du 1^{er} janvier 2019, la société Bilendi a été amenée à modifier son contrat de liquidité. Au titre du contrat de liquidité confié par la société Bilendi à la Société de Bourse Gilbert Dupont, il a été procédé à un retrait de 5 000 titres Bilendi en date du 30 janvier 2019. Ces titres ont été transférés au contrat de rachat

Raison sociale de l'émetteur :

Bilendi

Société Anonyme

Au capital 318.816,64 euros

Siège social : 3, rue d'Uzès – 75002 Paris

428 254 874 RCS Paris

Code ISIN FR 0004174233 - Code MNEMO. ALBLD